



## PAS DE TRÊVE POUR LA MALADIE ET LE HANDICAP, RESTONS MOBILISÉS !

Ce début d'année a été marqué par des événements qui ont mis fin à des parcours de vie. Nous avons choisi de ne pas nous exprimer respectant le temps du deuil pour ceux qui ont perdu un proche. Mais, comme à chaque fois, nous nous questionnons sur les ruptures de soins. Comment y faire face ? Comment mieux

les prendre en charge ? Comment faire en sorte qu'une rupture dans la prise d'un traitement médicamenteux soit accompagnée et ne se conjugue pas avec une rupture de prise en charge ? Où s'arrête et comment se construit l'autonomie de la personne ? Nous poursuivons ces réflexions avec vous car elles sont au cœur de nos rôles d'aïdants.

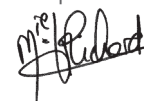
A l'occasion de la [présentation de l'avancée des chantiers conduits](#) par la Ministre Agnès Buzyn et le Pr Frank Bellivier, Délégué ministériel, regardons 2019 dans le rétroviseur. **Des budgets supplémentaires ont été alloués à la psychiatrie, des projets ont été plébiscités, mais sur le terrain nous n'en voyons pas encore la concrétisation.** Nous partons de si loin, et nous n'avons jamais obtenu le plan psychique que nous avons pourtant si souvent demandé ! Beaucoup d'équipes sont exsangues, ne trouvant plus en interne, les ressources pour innover faute de personnels. Nous avons envie de dire aux personnels soignants et tout particulièrement aux plus jeunes : **"Vous avez devant vous un superbe défi à relever, intégrer les connaissances en matière de neurosciences et de psychiatrie, bâtir la psychiatrie du XXI<sup>ème</sup> siècle, mener avec nous un combat pour que le handicap d'origine psychique soit compensé sans stigmatisation ni tabou comme pour les autres handicaps. Une compensation qui ne serait pas considérée comme un moins pour la personne, mais un plus, lui assurant les aides dont elle a besoin pour mieux utiliser ses propres ressources. Nous sommes avec vous pour construire demain".**

Nous avons porté ce discours auprès du Délégué ministériel avec nos partenaires de l'Uniopss. Le sanitaire est un des piliers du parcours, mais pour les personnes vivant avec des troubles psychiques sévères, **le sanitaire ne peut pas répondre à lui seul aux enjeux d'un parcours**

**de vie alliant vie sociale, ressources, emploi... Bref, un accès à la citoyenneté.** Les Plans territoriaux de santé mentale (PTSM) sont une véritable opportunité de construire ces parcours. Votre implication dans ces PTSM, soulignée par tous, est une belle preuve de notre volonté de co-construire un avenir meilleur avec et pour nos proches.

**Dans cette lettre, nous vous donnons quelques nouvelles de la concertation Revenu universel d'activité (RUA). La machine est en marche. Nous continuons à dire non à cette intégration.** On nous annonce le RUA comme moins stigmatisant que l'Allocation adulte handicapé (AAH) ? Mais le RUA socle assurera à la personne un niveau de vie plus faible que l'AAH, elle devra donc demander le supplément handicap. Sera-t-il plus facile de trouver un emploi ? De s'y maintenir ? Ce n'est pas le RUA qui changera le regard de la société sur la personne en situation de handicap et qui ouvrira les portes des entreprises ou du service public. Le droit de basculer du milieu ordinaire vers le milieu protégé et *vice versa* sera-t-il facilité, permettant à la personne d'exercer un choix ? Non, car il faudrait pour cela modifier [la circulaire sur la restriction substantielle et durable d'accès à l'emploi \(RSDAE\)](#). Le RUA donnera-t-il à la personne bénéficiant d'une AAH-2 les mêmes droits en terme d'activités, de retraite, qu'une personne bénéficiaire de l'AAH-1 ? Non, car il faudrait revoir la loi. [Le projet de loi de réforme des retraites ne va pas à ce jour vers une amélioration des acquis.](#) Et qu'en sera-t-il pour la majoration pour vie autonome ? Sera-t-elle ouverte aux personnes bénéficiaires de l'AAH-2 qui sont éloignées de l'emploi ? Toujours non. **Nous ne pouvons accepter une réforme qui ne tienne pas compte de la situation de handicap et de l'inégalité de destin qu'elle génère. Nous ne doutons pas qu'il y aura des gagnants mais qui seront-ils ? Et qui seront les perdants ?**

Au national, nous continuons à militer avec les associations du [Collectif Handicaps](#) pour faire entendre la voix des personnes en situation de handicap. Nous vous invitons à faire nombre et à signer la [pétition pour refuser l'inclusion de l'AAH dans le RUA](#). De plus, retenez la date du 5 mars. Avec le réseau APF France handicap, nous vous inviterons à vous mobiliser pour faire valoir nos revendications en matière de ressources, à savoir un revenu individuel d'existence supérieur au seuil de pauvreté.



Marie-Jeanne Richard, Présidente

## FEUILLE DE ROUTE « SANTÉ MENTALE ET PSYCHIATRIE » : POINT D'ÉTAPE ET PERSPECTIVES 2020

À l'occasion du congrès de l'Encéphale, Agnès Buzyn, Ministre des Solidarités et de la Santé, a dressé un [point d'étape](#) de la [feuille de route « Santé Mentale et Psychiatrie »](#) qui avait été présentée lors du 1<sup>er</sup> Comité Stratégique de la Santé Mentale et de la Psychiatrie (CSSMP) le 28 juin 2018. Cet état d'avancement a été discuté ce même jour devant les membres du CSSMP.

Agnès Buzyn a réaffirmé sa détermination à renforcer, sur l'ensemble du territoire, l'accès et la qualité de la prise en charge de la santé mentale en France, avec l'appui des tous les acteurs, au premier rang desquels, les usagers, leurs familles et les professionnels qu'elle a remerciés.

### Pour 2020, 4 engagements prioritaires :

- ▶ Poursuivre et consolider le déploiement de la stratégie de prévention de la souffrance psychique et de la promotion de la santé mentale ;
- ▶ Développer prioritairement le repérage précoce et les réponses aux situations d'urgences et de crise ;
- ▶ Accompagner la réorganisation structurelle et réglementaire de l'offre de soins, jusqu'aux publics les plus vulnérables ;
- ▶ Agir concrètement pour le respect de la parole, du vécu et des droits des usagers.

### Les actions suivantes seront mises en avant :

- ▶ L'achèvement du déploiement de Vigilans ;
- ▶ La reconduction des deux appels à projets en psychiatrie infanto-juvénile et en innovation organisationnelle
- ▶ La préparation de la mise en œuvre en 2021 de la très importante réforme du financement de la psychiatrie ;
- ▶ La réforme des autorisations en psychiatrie ;
- ▶ La définition de parcours de soins gradués, en précisant notamment les missions des CMP et en définissant les conditions d'une participation plus intégrée des psychologues ;
- ▶ L'installation d'un « observatoire » pour consolider les données relatives aux respects des droits des usagers de la psychiatrie.
- ▶ Le soutien au développement de la pair-aïdance

**La Ministre a confirmé l'organisation par la France du prochain sommet interministériel mondial de la santé mentale, en octobre à Paris. Le thème sera "Droits des personnes avec handicap psychique - France, le pays des droits de l'Homme". Tout un programme que la promotion des droits et leur effectivité dans le champ de la psychiatrie.**

## SANTÉ MENTALE DE L'ENFANT ET DE L'ADOLESCENT : UNE SITUATION ALARMANTE

Trois ans après le [rapport de la mission d'information du Sénat sur la situation de la psychiatrie des mineurs en France \(avril 2017\)](#), les sénateurs estiment que la situation reste alarmante. L'Unafam partage ce constat : pénurie de pédopsychiatres, délais déraisonnables pour accéder à une consultation et à une prise en charge, manque de places dédiées... Les répercussions sur l'avenir de l'enfant et celui de toute la cellule familiale sont majeures et donnent lieu à des situations qui pourraient être évitées.

A l'occasion d'un débat organisé jeudi 9 janvier au Sénat sur la situation de la psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent en France, Adrien Taquet, secrétaire d'État chargé de la protection de l'enfance, et Agnès Buzyn, ont réaffirmé *"l'engagement du gouvernement à renforcer la psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent"*. Certes, une prise de conscience émerge de la part de nos responsables politiques, mais les signes d'amélioration ne sont pas encore perceptibles sur le terrain.

Il est également nécessaire que la psychiatrie de l'enfant évolue en tenant compte des connaissances et des données internationales, ce qui nécessite des moyens et la mise en œuvre d'une évaluation des pratiques conduite dans un souci d'amélioration. **Par ailleurs, la prise en charge ne concerne pas seulement les enfants porteurs de troubles avérés mais aussi les autres mineurs** afin de mieux reconnaître les signes avant-coureurs de maladies psychiques sévères et mettre en place des dispositifs de prise en charge adaptés.

Cela nécessite davantage de coordination entre les acteurs de terrain : médecins, psychologues, ergothérapeutes, orthophonistes, personnel du milieu scolaire... **Mais aussi des actions accrues sur la formation et la sensibilisation des acteurs indirects de la bonne santé mentale de l'enfant** (éducation nationale, aide sociale à l'enfance, éducateurs...). C'est pourquoi nous portons notamment les premiers secours en santé mentale (PSSM). L'implication des différentes parties prenantes de la santé mentale de l'enfant, tant en prévention qu'en prise en charge, passe par l'information sur les associations de familles comme la nôtre. L'Unafam s'est résolument engagée dans [l'accueil des familles d'enfants et d'adolescents](#), car la construction d'un parcours global et coordonné ne peut se faire sans les impliquer. Les familles ont besoin d'être aidées dans ce parcours.

Enfin, **l'école inclusive** ne doit pas oublier l'éducation de ces enfants qui nécessitent un accueil en milieu scolaire prenant en compte les besoins spécifiques. L'Unafam s'est engagée dans cette démarche pour [aider les familles concernées dans le parcours scolaire de leurs enfants présentant des troubles](#).

Le [documentaire](#) sur l'aide sociale à l'enfance diffusé par M6 dans "Zone interdite" le 19 janvier dernier (le replay n'est malheureusement plus disponible) ne peut que nous interroger sur l'accueil qui est fait à ces enfants en grande souffrance psychique.

## REVENU UNIVERSEL D'ACTIVITÉ ET ALLOCATION ADULTE HANDICAPÉ : OÙ EN SOMMES-NOUS ?

**61% des participants à la concertation sur le nouveau revenu universel d'activité (RUA), censé remplacer d'ici 2023 plusieurs prestations sociales, estiment que l'allocation adulte handicapé (AAH) ne devrait pas être fondue dans le dispositif.** Pour autant, le Collectif Handicaps - ex-Comité d'entente - a été convié à un groupe de travail sur l'intégration de l'AAH dans le RUA, qu'il a décidé de boycotter pour exprimer leur colère contre ce qu'elles estiment être un *"simulacre de concertation"*.

La secrétaire d'État auprès de la ministre des Solidarités et de la Santé, Christelle Dubos, a tenu à rassurer les associations qui répètent mois après mois le risque que ferait courir l'intégration de l'allocation aux adultes handicapés (AAH) dans le revenu universel d'activité (RUA). Le ministère a reformulé l'objet du groupe de travail, qui viserait finalement à *"travailler sur les freins qui nuisent au parcours professionnel"*. **"En ce faisant, on ne se penche pas sur le fond du problème, qui est l'amélioration de l'AAH."** rappelle l'Unafam. Le Collectif handicaps s'est réuni le 17 janvier pour mettre au vote une résolution sur l'intégration de l'AAH dans le RUA et statuer sur la stratégie à tenir. **"Est-ce que l'on rentre dans un rapport de force avec les pouvoirs publics ou est-ce que l'on entend nos attentes ? C'est sur ce point que tout va se jouer"**, analyse Marie-Jeanne Richard. Plutôt que de supprimer l'AAH qui serait remplacée par un revenu socle (dont la base de ressources serait la même

pour tous, sans doute proche de celle du RSA actuel), auquel s'ajouteraient un supplément handicap et un supplément logement, avec le Collectif Handicaps, nous rappelons que notre attente est une **amélioration du dispositif actuel afin d'assurer à tous des revenus décents. Nous demandons la mise en place immédiate d'un groupe de travail AAH hors dispositif concertation RUA.**

La concertation impliquant associations, collectivités et partenaires sociaux aura lieu jusqu'au printemps. Le projet de loi devrait être présenté au Parlement d'ici à 2021.

Ce dossier concerne tout particulièrement les personnes qui, aujourd'hui, sont bénéficiaires de l'AAH de type 2 mais n'ont pas accès ou ne peuvent se maintenir dans l'emploi. L'intégration de l'AAH dans le RUA n'apporterait aucune amélioration pour elles. Nous n'avons eu aucun chiffre sur ceux qui seraient les perdants et ceux qui seraient les gagnants. **Mais le RUA est basé sur une logique de gain au travail. Les perdants seront-ils ceux qui vivent avec un handicap invisible, encore mal évalué, et qui restent éloignés de l'emploi toute leur vie ? Le risque d'augmenter leur précarisation est majeur.**

Avec le Collectif Handicaps, nous vous invitons à [signer la pétition en ligne pour refuser l'inclusion de l'AAH dans le RUA](#).

## LA CONFÉRENCE NATIONALE DU HANDICAP FIXÉE AU 11 FÉVRIER 2020

La date de la prochaine Conférence nationale du handicap (CNH) a été officiellement annoncée. Elle aura lieu à l'Élysée le 11 février 2020 en présence d'Emmanuel Macron, 15 ans tout juste après l'adoption de la loi handicap de 2005.

En 2019, durant 6 mois, 5 grands chantiers ont été conduits pour préparer cette CNH : améliorer les conditions d'octroi de la Prestation de compensation du handicap (PCH), proposer des alternatives pour limiter les départs contraints vers la Belgique, revoir la gouvernance des Maisons départementales des personnes handicapées (MDPH) pour en améliorer l'efficacité, simplifier les allocations pour la prise en charge des besoins des enfants handicapés et, enfin, assurer une pleine représentation des personnes en situation de handicap dans la construction des politiques publiques.

Des annonces doivent être faites concernant les priorisations et la politique du handicap proposée par ce gouvernement. L'Unafam n'a pas connaissance du contenu des annonces prévues lors de cette conférence mais espère que le chantier de l'accès à la PCH aide humaine pour les personnes en situation de handicap psychique, mental, cognitif, neurodéveloppemental ou neurodégénératif sera enfin

ouvert.

En lisant le rapport du groupe de travail pour la Conférence, consacré aux MDPH, **quatre propositions** (qui font écho à certaines recommandations émises par la Cour des comptes en novembre dernier) nous ont interpellés :

- ▶ *"Simplifier le processus de décision"*, ce qui semble correspondre à la volonté d'émettre des critères d'attribution plus objectifs et donc de réduire l'interprétation des équipes pluridisciplinaires d'évaluation.
- ▶ *"Des décisions mieux maîtrisées à travers le contrôle interne"* et la *"Mise en place d'une Mission nationale de contrôle"*, qui renvoient directement à une recommandation de la Cour des comptes.
- ▶ *"Des instances renouvelées"* : parmi les instances des MDPH, on pense bien sûr d'abord aux Commissions des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH) qui pourraient donc être renouvelées en attribuant la majorité des voix aux représentants de l'État.

Pour en savoir plus, consultez les observations de l'Unafam dans [l'annexe du rapport de la Cour des comptes L'Allocation aux adultes handicapés](#) page 221.

## Focus

### J'ai dû faire hospitaliser mon enfant : témoignages

L'émission "Ça commence aujourd'hui" présentée par Faustine Bollaert diffusée sur France 2 le 14 janvier dernier avait pour thème "J'ai dû faire hospitaliser mon enfant". Elle abordait cette décision terrible que beaucoup de familles de l'Unafam se sont vues contraintes de prendre : faire hospitaliser son enfant contre sa volonté.

Nous tenons à remercier vivement et chaleureusement les délégations de l'Unafam qui ont su relayer notre appel à



témoins auprès de leurs adhérents. Nous témoignons toute notre admiration et notre reconnaissance aux familles qui ont accepté de raconter leur histoire devant les caméras. Grâce à elles, des familles qui ne nous connaissaient pas ont frappé à notre porte. Elles ont pu sortir de l'isolement et ne sont plus seules. Nous espérons qu'elles trouveront auprès de nous cette force collective qui nous anime.

Des témoignages salutaires et porteurs d'espoir, à [voir en replay en cliquant ici](#)

## UN NOUVEAU SOUFFLE POUR LE CNCPH

Le conseil national consultatif des personnes handicapées (CNCPH) a été créé par la [loi du 30 juin 1975 d'orientation en faveur des personnes handicapées](#). Il s'agit d'une instance à caractère consultatif chargée d'assurer la participation des personnes handicapées à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques les concernant.

Le [nouveau CNCPH annoncé par la Secrétariat d'État chargé des Personnes handicapées](#) est désormais composé de 9 commissions et 160 membres. Parmi eux, un collège des représentants des associations de personnes en situation de handicap ou leurs familles de 62 membres. Par ailleurs, 24 membres ont été désignés en tant que "personnes qualifiées". Ces "personnes qualifiées" issues de la société civile font leur entrée aux côtés des acteurs historiques. Un décret précisera le cadre de fonctionnement de cette nouvelle mandature qui intègre des **changements majeurs avec la création** :

- ▶ d'une nouvelle commission "Territoires et citoyenneté"
- ▶ d'une mission de suivi des avis
- ▶ d'un conseil éthique, permettant d'organiser les débats attachés aux évolutions vers une société inclusive, dont le président aura la charge de définir l'organisation.

La **commission "Santé, bien-être et bien-traitance des personnes handicapées"** sera présidée par Cyrielle Claverie, de la Croix-rouge française, qui souhaite permettre à *"l'usager du système de santé de participer pleinement à la co-construction de son parcours"*. Elle sera assistée par Noémie Nauleau, d'Handidactique, et Marie-Jeanne Richard, présidente de l'Unafam.



## L'UNAFAM SIGNATAIRE D'UN PLAIDOYER INTER-ASSOCIATIF SUR LA SANTÉ MENTALE

L'Union nationale interfédérale des œuvres et organismes privés non lucratifs sanitaires et sociaux (Uniopss), dont l'Unafam est membre, a animé et coordonné l'élaboration d'un [Plaidoyer inter-associatif sur la santé mentale](#) qu'elle a transmis début 2020 au Délégué ministériel à la Santé mentale et à la psychiatrie, Frank Bellivier.

Ce plaidoyer, co-signé par une quinzaine d'organisations, représentants des usagers, des familles et des acteurs sanitaires, sociaux et médico-sociaux, dont l'Unafam - fait état de plusieurs constats, points d'alerte et propositions en matière de santé mentale.

Il est structuré en **trois axes** :

- ▶ Revivifier et développer l'offre de proximité en renforçant les coopérations
- ▶ Renforcer la place et le rôle des associations d'usagers
- ▶ Renforcer la place et le rôle des aidants familiaux ou de proximité et de leurs associations.

L'accent est mis sur l'**accompagnement des populations particulièrement vulnérables aux problématiques de santé mentale** :

- ▶ Les enfants et les jeunes
- ▶ Les personnes sous main de justice majeures et mineures
- ▶ Les personnes en situation de précarité et les publics migrants

L'Uniopss, accompagnée d'organisations signataires, dont l'Unafam, ont rencontré le Délégué ministériel à la santé mentale et à la psychiatrie le 28 janvier 2020 pour échanger sur les propositions du plaidoyer. L'occasion de souligner certaines priorités, comme l'ouverture de la PCH aide humaine aux personnes en situation de handicap psychique et le travail à mener sur l'évaluation de ce handicap. L'importance de développer des coopérations sur les territoires via les projets territoriaux de santé mentale (PTSM) a été rappelée par Frank Bellivier.

Une nouvelle rencontre sera proposée par la délégation d'ici juillet 2020 avec le Délégué ministériel pour faire un point sur l'avancée des chantiers, notamment à l'occasion de la finalisation des PTSM.

## APPEL À PROJETS : PRIX VIDÉO ARTS CONVERGENCES

L'Unafam est partenaire de la [3<sup>ème</sup> édition du Prix Vidéo Arts Convergences](#). Faire travailler avec un objectif commun des artistes expérimentés et des personnes ayant des difficultés psychiques afin de leur permettre d'imaginer, de maîtriser et de réaliser un projet culturel et artistique d'envergure, tel est l'objectif de cette association.

Cet appel à projets est ouvert à tous, sur un format de 4 minutes maximum.

Le thème : "Il faut bien vivre avec une maladie psychique !", avec des films de tous genres (documentaires, reportages, fictions, animations...)

Pour sensibiliser tous les publics à la réalité vécue par les personnes souffrant de maladies psychiques de l'adulte, mieux comprendre ces maladies et promouvoir des œuvres de qualité.

Les inscriptions en ligne [sur le site](#) sont ouvertes. Prix et Dotations seront remis par un jury de professionnels à Paris, début décembre 2020.



## • RENOUVELLEMENT D'ADHESION 2020 •

Vous avez reçu ou allez recevoir par courrier postal l'appel à cotisation 2020. **N'hésitez pas à renouveler votre adhésion directement en vous connectant à l'Espace Adhérent/Donateur de notre site Internet [www.unafam.org](http://www.unafam.org)** grâce à votre numéro d'adhérent qui vous est précisé sur ce courrier. Cet espace sécurisé vous permet également de modifier vos coordonnées personnelles et de télécharger vos reçus fiscaux.

## Agenda

### TROUBLES PSYCHIQUES : PARLEZ-EN À VOTRE RÉSEAU

Personnes concernées, proches, professionnels des secteurs social, médico-social, sanitaire... Le Céapsy vous donne rendez-vous jeudi **5 mars 2020** au Ministère de la Santé pour son colloque "Troubles psychiques : Parlez-en à votre réseau".

Programme et inscriptions [ici](#)

### LA QUESTION DE L'INNÉ ET DE L'ACQUIS

L'ASAPP, Association de Santé physique et psychique, organise son premier colloque le **10 mars 2020** au Ministère de la santé. Le but de ce colloque est de comprendre l'enchevêtrement existant, au travers de l'épigénétique, entre les sciences dites dures - biologie, génétique - et les sciences humaines - psychologie, sociologie... - et de souligner comment l'épigénétique conduit à penser autrement l'éducation à la Santé.

Programmes et inscriptions [ici](#)

### QUI S'OCCUPE DE LA SOUFFRANCE PSYCHIQUE DES GRANDS EXCLUS ?

La Fédération de l'Entraide Protestante lance la deuxième édition du Colloque Très Grande Exclusion portant sur la souffrance psychique des grands exclus le **17 mars 2020** au Palais de la Femme.

Cet événement est organisé en partenariat avec l'Unafam

Programme et inscriptions [ici](#)

### LA PSYCHIATRIE INTÉGRATIVE

Le 18<sup>ème</sup> Congrès de l'Association de Recherche et de soutien de Soins en Psychiatrie Générale (ARSPG) aura lieu les **26 et 27 mars 2020** à la Faculté de médecine La Salpêtrière à Paris. Cette édition du congrès annuel "La psychiatrie dans tous ses états" aura pour titre "La psychiatrie intégrative".

Programme et inscriptions [ici](#)

## • FOIRE AUX QUESTIONS • SERVICE SOCIAL •

**"Mon fils a une très modeste pension d'invalidité. Pour compléter ce revenu, il devrait solliciter une allocation supplémentaire d'invalidité (ASI) mais elle est soumise à la récupération sur la succession qu'il pourrait laisser et il est très hésitant." Mme B., Hauts-de-Seine**

L'allocation supplémentaire d'invalidité (ASI) est accordée aux personnes en situation d'invalidité ayant de faibles revenus. Elle est versée par la Sécurité sociale ou la MSA (régime agricole). Elle est soumise à un plafond de ressources à ne pas dépasser : 8 679,01€ annuels pour une personne seule, soit 723,25€ par mois. Elle peut être versée en complément d'une pension d'invalidité, d'une pension d'invalidité de veuf ou de veuve, d'une pension de retraite anticipée (situation de handicap ou carrière longue), d'une pension de réversion..

Le montant de l'allocation supplémentaire d'invalidité fluctue selon les ressources mais il ne peut pas dépasser actuellement 415,98€ par mois (personne seule).

La personne percevant une pension d'invalidité doit prioritairement faire évaluer ses droits à une allocation supplémentaire d'invalidité avant ceux à une AAH différentielle (Article L821-1 Code de la sécurité sociale). Lorsque le montant de la pension d'invalidité et celui de l'allocation supplémentaire d'invalidité constituent un revenu inférieur au montant de l'AAH à taux plein (en l'absence de toute autre ressource), une AAH différentielle peut alors être sollicitée.

Jusqu'au 1<sup>er</sup> Janvier 2020, les montants d'ASI attribués étaient récupérables au décès de l'allocataire **sur sa succession**, sur la part de l'actif

net successoral qui dépassait 39 000€.

Mais l'Assemblée nationale a adopté le 19 novembre 2019 la fin du système de récupération de l'allocation supplémentaire d'invalidité ([Loi de finances de la sécurité sociale pour 2020](#) – texte adopté n° 348 : **article 78 novodécies**) avec une entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2020. **Les actuels bénéficiaires de cette ASI sont également concernés par cette nouvelle disposition.** Une revalorisation de cette ASI est prévue en Avril 2020.

A noter : un système de cumul pension d'invalidité-salaires plus fluide est annoncé ; il fera l'objet d'un décret.

■ **Isabelle Debiasi**  
Assistante sociale Région Île-de-France  
[isabelle.debiasi@unafam.org](mailto:isabelle.debiasi@unafam.org)



## • LE SERVICE ÉCOUTE-FAMILLE VOUS RECOMMANDE •

« [Santé mentale : La came isolé](#) ». DataGueule (ou #DataGueule) est une émission de télévision et une websérie à publication variable (un ou deux épisodes tous les mois) diffusée depuis juin 2014 sur France 4 ainsi que sur YouTube, Dailymotion et PeerTube.

L'émission propose des vidéos d'animation traitant de l'actualité sur un mode ludique, et condensé dans un but didactique. Chaque épisode tente de révéler et décrypter les mécanismes de la société et leurs aspects méconnus. Cet épisode aborde le sujet de la psychiatrie, en trois parties : la première expliquant la situation et exposant les chiffres rapidement en quelques minutes, avant une phase d'interview d'un spécialiste du sujet (en l'occurrence le psychiatre Mathieu Bellahsen) expliquant plus en détail le problème et les possibilités, qui sont reprises dans la dernière partie.

## • FORMATIONS POUR LES AIDANTS •

### JOURNÉE D'INFORMATION SUR LES TROUBLES PSYCHIQUES

[CLIQUEZ ICI POUR LA CARTOGRAPHIE DES JOURNÉES PROGRAMMÉES EN 2020](#)

### FORMATION MIEUX COMMUNIQUER AVEC UN PROCHE AYANT DES TROUBLES BIPOLAIRES

[CLIQUEZ ICI POUR LA CARTOGRAPHIE DES JOURNÉES PROGRAMMÉES EN 2020](#)

- ▶ Aix en Provence (13) - 1<sup>er</sup> et 8 février 2020
- ▶ Grenoble (38) - 28 mars et 4 avril
- ▶ Vence (06) - 25 et 26 février 2020
- ▶ Nice (06) - 30 et 31 mars 2020

### JOURNÉE D'INFORMATION TROUBLES DU COMPORTEMENT DE L'ENFANT ET DE L'ADOLESCENT

- ▶ Le Mans (72) – 4 avril

### JOURNÉE D'INFORMATION TROUBLES DU COMPORTEMENT ET PARCOURS SCOLAIRE

- ▶ Epinal (88) – 5 février
- ▶ Le Mans (72) – 11 février

### JOURNÉE D'INFORMATION SUR LA DÉPRESSION SÉVÈRE ET RÉSISTANTE

- ▶ Amiens (80) – 14 mars
- ▶ Lyon (69) – 26 mars

### ATELIER D'ENTRAIDE PROSPECT

[CLIQUEZ ICI POUR LA CARTOGRAPHIE DES JOURNÉES PROGRAMMÉES EN 2020](#)

- ▶ Tours (37) - 30, 31 janv & 1<sup>er</sup> février
- ▶ Palaiseau (91) - 22, 23 février & 1<sup>er</sup> mars
- ▶ Chambéry (73) - 7 & 14, 15 mars
- ▶ Chateaulin (29) - 7, 8, 9 février
- ▶ Marquette-lez-Lille (59) - 7, 8 & 14 mars
- ▶ Le Mans (72) - 13, 14, 15 mars

### JOURNÉE APRÈS-PROSPECT

[CLIQUEZ ICI POUR LA CARTOGRAPHIE DES JOURNÉES PROGRAMMÉES EN 2020](#)

- ▶ Tours (37) - 25 janv
- ▶ Créteil (94) - 14 mars
- ▶ Lorient (56) - 28 mars
- ▶ Aix-en-Provence (13) - 7 mars
- ▶ Tours (37) - 21 mars

